

Par décret n° 91-750 du 21 mai 1991.

Monsieur Ali Aouini, administrateur conseiller au ministère des finances est chargé des fonctions de chef de service des oppositions à la paierie générale de Tunisie.

MAINTIEN EN ACTIVITE

Par décret n° 91-751 du 20 mai 1991.

Monsieur Mohamed Chelayfa, inspecteur général des services financiers directeur d'administration centrale à la direction générale des douanes, qui a atteint l'âge légale de la retraite, est maintenu pour une période d'une année à compter du 1er juillet 1990.

.....
MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT REGIONAL
.....

NOMINATION

Par décret n° 91-752 du 20 mai 1991.

Monsieur Hédi Ghorbal, directeur d'études est chargé des fonctions de directeur de l'institut d'économie quantitative «Ali Bach Hamba» (ministère du plan et du développement régional) à compter du 7 mars 1991.

.....
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
.....

CREATION

Décret n° 91-753 du 20 mai 1991, modifiant le décret n° 70-177 du 26 mai 1970, portant création et organisation de la société des courses.

Le Président de la République.

Sur proposition du ministre de l'agriculture;

Vu le décret n° 69-99 du 18 mars 1969, portant réorganisation de la gestion des manifestations hippiques et du fonctionnement du pari-mutuel;

Vu le décret n° 70-177 du 26 mai 1970, portant création et organisation de la société des courses;

Vu l'avis des ministres de l'intérieur et de finances;

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décète :

Article premier. — Le premier paragraphe de l'article 6 du décret n° 70-177 du 26 mai 1970 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Art. 6 . — *premier paragraphe (nouveau)*. — Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la

société et au moins une fois tous les trois mois. Il ne peut délibérer valablement que si sept de ses membres au moins sont présents.

Ces décisions sont prises à la majorité et en cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 2. — Les ministres de l'intérieur, des finances et de l'agriculture sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel de la République tunisienne*.

Tunis, le 20 mai 1991

ZINE EL ABIDINE BEN ALI

NOMINATION

Par arrêté des ministres de l'économie nationale et de l'agriculture du 21 mai 1991.

Monsieur Mohamed Faker est nommé membre représentant le ministère de l'agriculture au conseil d'administration de l'office national de la vigne en remplacement de Monsieur Hassine Zayati.

.....
MINISTERE DU TRANSPORT
.....

NOMINATION

Par décret n° 91-754 du 20 mai 1991.

Monsieur Mokhtar Rachdi est nommé en qualité de chargé de mission pour occuper l'emploi de directeur général de la marine marchande au ministère du transport.